

Belgique

Le nombre des membres de la Croix-Rouge pour toute la Belgique a augmenté, grâce à une activité remarquable des Comités régionaux, du 50% environ, depuis 3 mois.

Le bulletin publie les statuts de l'Association des infirmières visiteuses de Belgique (Palais d'Egmont, Petit Sablon, Bruxelles). Le premier Comité de cette nouvelle association est composé comme suit : M^{me} Crutzen, présidente ; M^{lle} M. Kaeckenbeeck, vice-présidente ; M^{lle} J. Piron, secrétaire ; M^{me} Umé, secrétaire-adjointe ; M^{me} Jacquart, trésorière ; déléguée à la Fédération nationale, M^{lle} Mechelynck.

L'association définit son but, art. 4, grouper et maintenir, en contact avec l'Association des infirmières visiteuses de Belgique, toutes les infirmières diplômées par cette école, aux fins de créer et de maintenir entre elles l'esprit de solidarité.

La Ligue nationale belge contre le péril vénérien qui travaille d'un commun accord avec la Croix-Rouge belge, vient d'ouvrir une vaste souscription nationale pour lutter efficacement contre ce fléau. L'œuvre principale accomplie par la Ligue a été la création de nombreux dispensaires types. A côté de cette activité immédiate, la Ligue a organisé une campagne éducative, et jusqu'à ce jour 300 conférences ont été données, atteignant de 300 à 500,000 auditeurs. La propagande cherche à éduquer les masses par d'impressionnantes affiches, la distribution de brochures, de tracts, par dizaines et centaines de mille.

Chili

Contribution du Comité international, grâce au Fonds Shôken, au secours des victimes du tremblement de terre.

Le Comité international a reçu de la Croix-Rouge chilienne la lettre suivante, en réponse à l'envoi d'une somme de lst. 200

Chili

prélevée sur la part qui lui a été allouée en 1921 sur les revenus du Fonds de l'impératrice Shôken :

Santiago, 20 janvier 1923.

« Le Comité central de la Croix-Rouge chilienne a eu l'honneur et le plaisir de recevoir votre communication du 8 décembre 1922, avec chèque pour la somme de 1st. 200 que nous envoi le Comité international pour secourir les victimes du tremblement de terre qui dévasta le nord de notre pays.

« Vous nous communiquez que ce secours a été prélevé du « Fonds de l'Impératrice Shôken », suivant le désir de la vénérable donatrice qui constitua une rente pour les œuvres de secours en temps de paix, pour la lutte contre les maladies et l'aide aux victimes de calamités publiques.

« Vous nous exprimez aussi votre regret pour la grande catastrophe nationale et vous félicitez de pouvoir vous associer à l'œuvre de soulagement de ces malheureux.

« C'est pour nous, Monsieur le Président, un motif de profonde gratitude et de plaisir de vous accuser réception de la si noble manifestation de solidarité du Comité international et nous nous empressons d'accomplir le mandat que nous avons reçu avec d'autant plus de plaisir qu'il est dicté par le souvenir d'un être supérieur.

« Veuillez accepter nos vœux personnels de sympathie et les sentiments de notre estime la plus distinguée.

Pour le Comité central de la Croix-Rouge chilienne :

« Marcial Martinez DE FERRARI,

« D^r B. L. FERRER,

Président.

Secrétaire général. »